L'association de défense des riverains du boulevard Fayol communique

Suite à notre article paru hier concernant le proche lancement de la procédure de consultation des entreprises de travaux publics pour la réalisation du giratoire-sud du boulevard Fayol, l'association souhaite effectuer une mise au point : « La procédure de consultation des entreprises est prête depuis déjà un certain temps.

Le président s'était engagé à la lancer afin de démarrer les travaux en mai-juin de cette année.

Prendre prétexte d'attendre le

résultat du recours, pour nous, c'est encore le moyen de ne rien faire.

Nous rappelons que nous l'avons invité par lettre A/R à venir constater la réalité sur le terrain.

Les services juridiques et le préfet indiquent que les travaux du giratoire du Bas-de-la-Côte peuvent commencer. Juridiquement rien ne l'empêche.

Cela ne fait qu'augmenter la colère des riverains qui ne vont pas tarder à le faire savoir ».